

DATE DE CONVOCATION: 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le **dix avril** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire.

Etaient présents : Monsieur CLEMENTONI Laurent, Madame MARCOU Françoise, Monsieur MORIN Yvan, Madame LEVETEAU Nathalie, Monsieur LIDOUREN Laurent, Monsieur DURAND Francis, Monsieur PORCHER Jean-Pierre, Monsieur PIERPONT Laurent.

Etait absent excusé : Monsieur BIALIK Thomas

Etait absent : Monsieur LAGUEL Sylvain,

Monsieur PIERPONT Laurent est élu secrétaire.

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2017 du budget communal
2. Approbation des comptes de gestion 2017
3. Affectation des résultats 2018
4. Vote des taux d'imposition 2018
5. Budget Primitif 2018 du budget communal et du budget annexe du lotissement
6. Indemnités du Maire et des Adjointes
7. Lancement de l'appel d'offre pour les travaux de l'aménagement de la zone 1Au
8. Acquisition de matériels divers
9. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
10. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise MARCOU, approuve le compte administratif 2017. Les résultats enregistrés en clôture de l'exercice sont les suivants ;

Section de fonctionnement : 1 720 234,90 € en excédent

Section d'investissement : 98 788,59 € en déficit

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

- Dépenses d'investissement : 86 811,00 €
- Recettes d'investissement : 44 712,00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant : 140 887,59 €

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- D'affecter au compte 1068 la somme de 140 887,59 € couvrant le besoin de financement de la section d'Investissement
- De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2017 soit la somme de 1 579 347,31 € au compte 002 (excédent antérieur) en section de fonctionnement.

COMPTES DE GESTION 2017

Le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'année 2017 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal pour :

Section de fonctionnement : 1 720 234,90 € en excédent
 Section d'investissement : 98 788,59 € en déficit

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le taux des taxes communales pour l'année 2018 comme suit :

| | |
|------------------------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 3,49 % |
| Taxe sur les propriétés bâties | 7,74 % |
| Taxe sur les propriétés non bâties | 11,82 % |

BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les Budgets Primitifs 2018 du budget communal et du budget annexe du lotissement qui sont approuvés à l'unanimité et qui s'équilibrent en recettes et dépenses à la somme de :

Budget communal :

Section de fonctionnement : 2 581 181,31 €
 dont une somme de 783 467,00 € est prélevée pour les recettes d'investissement

Section d'investissement : 1 145 620,00 €

Budget annexe lotissement :

Section de fonctionnement : 1 407 734,00 €
 Section d'investissement : 981 333,00 €

VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe. Il convient alors de définir son montant ainsi que les modalités de remboursement.

Afin d'équilibrer le budget annexe Lotissement et dans l'attente de la commercialisation des lots, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une avance remboursable du budget principal de la commune au budget annexe Lotissement.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal aura la possibilité de décider que cette avance se transforme en subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une avance remboursable d'un montant de 560 932 € HT qui sera portée au débit du compte 2763 du budget principal et au crédit du compte 1687 du budget annexe Lotissement

SUBVENTIONS 2018

Le Conseil Municipal décide de la répartition des subventions de la manière suivante pour l'année 2018.

| | |
|----------------------------------|---------|
| Comités des Fêtes | 1 500 € |
| A.F.R | 1 000 € |
| Pompiers | 300 € |
| Croix rouge | 150 € |
| Anciens combattants | 50 € |
| Anciens combattants d'Algérie | |
| d'Auneau | 150 € |
| Prévention routière | 100 € |
| C.A.U.E | 100 € |
| Association des parents d'élèves | 250 € |
| COMPA | 50 € |
| Maison de la Beauce | 150 € |
| Don du sang d'Auneau | 50 € |
| C.C.A.S | 2 500 € |

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

INDEMNITES MAIRES ET ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'octroi des indemnités du maire et des adjoints et communique les articles L 2123-22 et L 2123-24 du code Général des Collectivités territoriales encadrant les montants des indemnités fixés par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°1704/015 fixant les indemnités du Maire et des adjoints,

Considérant l'arrêté du Maire en date du 19 avril 2014 portant délégation aux adjoints du Maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17 % soit 658,01 € mensuel (valeur au 1^{er} février 2017)

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité des Adjoints en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6,6 % soit 255,46 € mensuel par adjoints (valeur au 1^{er} février 2017)

Considérant l'enveloppe maximale de 1 424,39 € mensuel calculée sur les montants des indemnités précités

Monsieur propose de maintenir les indemnités votées en 2017, à savoir :

- indemnité Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire
- indemnité 1^{er} adjoint : 8,22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire
- indemnité 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 5,66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire

Le Conseil Municipal, après débat et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte la proposition du Maire et fixe, comme suit le montant des indemnités mensuelles brutes de fonction suivant la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire comme annexé à cette délibération :

- indemnité Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire
- indemnité 1^{er} adjoint : 8,22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire
- indemnité 2^{ème} adjoint : 5,66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire
- indemnité 3^{ème} adjoint : 5,66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire

TRAVAUX AMENAGEMENT ZONE 1 AU - LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération n°1206-030 en date du 26 juin 2012 confiant à l'Agence GILSON et ASSOCIES SAS la réalisation d'une esquisse d'aménagement et la réalisation d'une estimation prévisionnelle des travaux
- la délibération n°1610-035 en date du 18 octobre 2016 confiant à l'Agence GILSON et ASSOCIES SAS la maîtrise d'œuvre, le suivi et la réception des travaux
- la délibération n°1710-029 en date du 9 octobre 2017 acceptant l'avenant à l'Agence GILSON et ASSOCIES SAS pour la réalisation de la demande du permis d'aménager par un architecte

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre par la procédure adaptée
- **charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire

ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC LAME ET BALAYEUSE-DESHERBEUR

Monsieur le Maire présente les différents devis des entreprises consultées pour l'acquisition d'un tracteur.

1. devis entreprise Proutheau-Laboute d'un montant de 65 000 € HT
2. devis entreprise Deschamps d'un montant de 32 300 € HT

Monsieur le Maire a rencontré les Etablissement DESCHAMPS afin de compléter leur offre par l'acquisition d'une lame et d'une balayeuse désherbeur et pour la reprise de l'ancien tracteur.

Les Ets Deschamps proposent :

- un devis de 24 000 € HT pour le tracteur avec une reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 8 300 € HT
- un devis de 16 000 € HT pour la balayeuse désherbeur
- un devis de 3 300 € HT pour la lame

Monsieur le Maire indique que l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et le Conseil régional par la Communauté de Communes Cœur de Beauce subventionnent les matériels alternatifs aux produits phytosanitaires

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** les devis suivants de l'entreprise Deschamps :
 - o un devis de 24 000 € HT pour le tracteur avec une reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 8 300 € HT
 - o un devis de 16 000 € HT pour la balayeuse désherbeur
 - o un devis de 3 300 € HT pour la lame
- **Charge** Monsieur le Maire de demander une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et au Conseil régional via le contrat régional avec la communauté de Communes Cœur de Beauce
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette opération.

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Acquisition de matériels divers

Monsieur le Maire informe le Conseil d'acquisition de matériels divers :

- Achat de poubelles extérieures auprès de Kgmat : le Conseil donne son accord
- Remplacement du serveur informatique de la mairie : le Conseil donne son accord
- Lancer le projet d'agrandissement de la salle des Garances : le Conseil donne son accord
- Lancer le projet de l'aire de jeux: le Conseil donne son accord

Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions

SIVOS

Madame LEVETEAU et Monsieur DURAND font le compte rendu de la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle a été voté le CA et le BP 2018. Ils informent de l'achat d'un car suite à un car accidenté. Les participations des communes restent identiques.

Fêtes et cérémonies

- Concert du 24 mars : 140 personnes assistaient au concert qui ont appréciées ce concert. Le groupe a été agréablement surpris par l'accueil et le nombre de spectateurs.
- Repas des aînés au Cabaret du Bout des Prés : 59 personnes présentes. Le repas était correct et le spectacle bon et le personnel très agréable
- WE en Belgique : 57 personnes sont inscrits

- Sortie astérix : la sortie se fera le 2 juin pour les jeunes de 8 à 18 ans de Garancières en Beauce.

CCCB

Monsieur le Maire fait part du budget de la CCCB. Il informe que le montant de la charge transférée pour l'école s'élèverait à 1 374 € par enfants.

Questions diverses

- Monsieur MORIN fait part des plaintes d'un habitant de la rue d'Authon qui se plaint de la vitesse des véhicules rue d'Authon. Monsieur le Maire indique qu'il est en attente du résultat du comptage de vitesse réalisé par le Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

1^{er} Adjoint au Maire,
Françoise MARCOU

2^{ème} Adjoint au Maire,
Yvan MORIN

3^{ème} Adjoint au Maire,
Nathalie LEVETEAU

Conseiller Municipal,
Thomas BIALIK
Absent excusé

Conseiller Municipal
Sylvain LAGUEL
Absent

Conseiller Municipal,
Laurent LIDOUREN

Conseiller Municipal,
Francis DURAND

Conseiller Municipal
Jean-Pierre PORCHER

Conseiller Municipal,
Laurent PIERPONT